

Apologie des Eglises reformées du Languedoc, Où sont contenuës leurs justes plaintes, sur le sujet des Troubles qu'on leur suscite, & des Maux qu'on leur fait souffrir, au prejudice des Edicts de nos Rois

Référence : CLL-467

[Montpellier ?, 1657] Petit in-4 de 47 pp., maroquin havane orné d'un décor dans le goût à la Duseuil, avec filets d'encadrement à froid et fleurons dorés, dos à nerfs ornés de caissons de fleurons dorés, double filet doré sur les coupes, dentelle intérieure dorée, tête dorée (Hans Asper).

Commentaire : "Très rare édition originale de ces ""plaintes si justes & si importantes"". Seulement 2 exemplaires dans les fonds publics : BnF et British Library (USTC 6093336). Avec la paix d'Alès, conclue en juin 1629, les pouvoirs politiques concédés au ""parti huguenot"" par l'édit de Nantes, avaient été annihilés. Par la suite, l'Église catholique, à travers notamment les assemblées du clergé de France, s'était efforcée de manière continue, de limiter strictement, voire de rogner, les privilèges des protestants en matière religieuse. ""Rome a partout des Prédicateurs séditieux, & des instruments de violence, qui ne travaillent qu'à troubler la tranquillité publique"". Lors de la Fronde, voulant éviter tout risque de collusion entre les princes et les réformés, le Conseil d'État, en 1652, prit des décisions favorables aux huguenots du Midi, réaffirmant les libertés garanties en 1598. Mais dès après le sacre de Louis XIV, en 1654, l'Église catholique s'efforça de faire annuler les dispositions de 1652 et de poursuivre son travail de sape contre l'édit de Nantes. C'est dans ce contexte hostile, et à la suite d'un nouvel arrêt du Conseil, rendu en janvier 1657 interdisant notamment aux ""ministres de l'Église prétendue réformée"" de se prévaloir désormais du titre de pasteurs, que parut cette Apologie, caractéristique de l'éloquence réformée, riche de multiples références vétérotestamentaires. On y dénonçait également l'exclusion des consuls protestants de la municipalité de Montpellier, alors que l'arrêt de 1652 prescrivait une répartition paritaire avec les catholiques. ""Il y auroit de quoy faire un livre de Lamentations, qui ne seroit pas moins touchant que celui de Jérémie"". À la fin de l'ouvrage, pages 44-47, Acte du Synode Provincial des Eglises Réformées du Bas-Languedoc tenu, à Montpellier le 25 avril 1657, s'élevant contre les ""maux dont nos Eglises sont menacées"", et les édits du ""Conseil de sa Majesté [...] surpris par les artifices de l'Assemblée du Clergé"". Bandeaux, lettrines et cul-de-lampe. Bel exemplaire en beau maroquin décoré de Hans Asper (1855-1911), relieur zurichois établi à Genève, membre de la communauté réformée évangélique de langue allemande. Discrète déchirure marginale, anciennement réparée, en fond de cahiers sans atteinte au texte."

Année

1657

Prix : **1 500,00 €**

Cet article vous est proposé par :

Librairie Laurent Coulet
contact@laurentcoulet.com
Tél. + 33 (0)1 42 89 51 59
166 Boulevard Haussmann
75008 Paris
France

<https://v5.livre-rare-book.net/fr/livres/5472879-CLL-467>